

Fiche d'identité

COMITE PARITAIRE



Présentation

Le comité paritaire est l'instance de concertation et d'arbitrage entre le Syndicat mixte et le Conseil de développement du Pays.

Le périmètre du Pays de la Déodatie se superpose avec le territoire LEADER+/LEADER. Le Syndicat mixte est la structure juridiques du Groupe d'Action Local (GAL) Leader+ / Leader. Le comité paritaire fait également office de comité de programmation LEADER +

Date de création

Mai 2002

Composition

50 % de représentants du CODEV, soit 12 membres, les membres du bureau, le Président et 4 membres du Conseil d'administration.
50 % de représentants du Syndicat mixte du pays, soit 12 membres, avec une représentation soucieuse d'un équilibre géographique (1 représentant par canton, 1 représentant pour la ville de Saint-Dié-des-Vosges, 1 pour celle de Gérardmer et le Président.

Rôle

- Etre le garant de l'esprit de la démarche du pays
- Veiller à ce que le travail des commissions du Pays reste dans le cadre des orientations de la charte
- Arbitrer quant au choix des projets à soumettre au Syndicat mixte du pays

Les membres du Comité Paritaire sont les même que pour le Comité de programmation LEADER + /LEADER (instance de décisionnelle dans la réalisation du programme LEADER +/ LEADER).